

CG78 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VELOROUTES ET VOIES VERTES

Compte-rendu de la réunion avec les associations

Versailles, le 11/09/2008

Présents

Mme. DEFONTAINE, responsable Unité Mobilités Douces, CG78
M. LIEVENS, ARC de Rambouillet
Mme. TROUSSEAU, Conseil Général des Yvelines
M. GOUAISLIN, Conseil Général des Yvelines
M. FRICOT, Association Escapade
Mme. BESSAS, APAJH 78
Mme. BRULEBOIS, FFCT comité départemental des Yvelines
M. CARRARA, Réseau Vélo 78
M. MARTIN SAINT-LEON, Réseau Vélo 78
M. JONCHERE, Réseau Vélo 78
M. FAUDAIS, Réseau Vélo 78
M. BERTIN, Réseau Vélo 78 MDB Poissy
M. HEDRICH, Réseau Vélo MDB Poissy
M. COURTOIS, VELOBUC
Mme. BOUTRY, VELOBUC
Mme. RABBAT, BET AM Environnement
M. KAGAN, BET AM Environnement

Ordre du jour :

Réunion avec les associations pour la présentation de l'étude.

Présentation de la démarche par le bureau d'études

Intervention des participants :

Monsieur CARRARA fait remarquer que les élus des communautés de communes et des communes, et les associations ont parfois des avis différents sur la question des circulations douces, les élus n'ayant pas nécessairement la pratique du terrain. La problématique de cohabitation entre les piétons et les cyclistes peut être un sujet de divergence.

Monsieur LIEVENS indique que sur Rambouillet les voies vertes sont nombreuses (environ 60 km de linéaire). Celles-ci étant en place depuis longtemps, le retour d'expérience a montré que les conflits d'usages étaient très limités. Cependant, en forêt de Rambouillet, les cavaliers sont séparés des cyclistes. Cette problématique sera peut-être plus difficile à gérer en Forêt de Saint-Germain.

Les associations ont unanimement réaffirmé qu'il était indispensable de les consulter pour déterminer les voies sur lesquelles les véloroutes et les voies vertes du réseau passeront.

Monsieur JONCHERE indique que les agriculteurs n'aiment généralement pas que les cyclistes empruntent les chemins ruraux.

Monsieur LIEVENS fait remarquer que le projet sur les Yvelines devra être mixte, c'est-à-dire ne pas forcément éviter les contraintes topographiques, car sinon le parcours perd de son intérêt. Il s'interroge également sur la possibilité de limiter la vitesse autorisée sur les tronçons communs entre les voitures et les vélos.

Le réseau final devrait atteindre environ 500 km, ce qui sur le long terme nécessite énormément d'investissement.

Monsieur JONCHERE demande dans quelle mesure un budget pourrait être destiné aux associations afin que celles-ci puissent étudier les différents itinéraires possibles sur des territoires.

Monsieur LIEVENS indique qu'une étude a été réalisée sur Rambouillet en 2000. Celle-ci reste d'actualité et réaliste. Il remarque qu'il serait aujourd'hui plus intéressant de passer à la réalisation.

La question du revêtement des voies vertes fait débat entre les différentes associations de circulations douces. La nature du revêtement est importante car elle influence le degré de fréquentation d'un itinéraire. Les associations cyclables et pédestres indiquent en effet que les voies revêtues d'un enrobé sont en moyenne cinq fois plus fréquentées que celles en stabilisé. Seul les randonneurs ne souhaitent pas d'enrobé. Le principe de continuité des itinéraires est donc à prendre en compte afin de proposer des itinéraires qui soient fréquentables et sécurisés. Toutefois, le stabilisé reste un revêtement qui s'intègre mieux dans l'environnement. Il apparaît donc que la question du revêtement doit être anticipée afin que celui-ci s'intègre au mieux à l'environnement et réponde aux besoins de sécurité. Pour les PMR, l'enrobé comme le stabilisé sont des revêtements qui ne posent pas de problème. Les seules contraintes réelles pour les PMR restent les devers sur les voies. Monsieur MARTIN SAINT LEON indique que les véloroutes et les voies vertes aux Pays-Bas et en Belgique sont en enrobé.

Monsieur CARRARA demande à qui reviendra la charge de la réalisation. Mme RABBAT lui indique que dans le cadre de la mission, les maîtrises d'ouvrages seront déterminées.

Monsieur JONCHERE demande si une partie de l'écotaxe ne pourrait pas servir à financer le développement de ces bonnes pratiques.

Monsieur LIEVENS indique qu'une voie verte a été réalisée sur Nîmes il y a 3 ou 4 ans. Elle est aujourd'hui devenue utilitaire, servant pour les déplacements domicile/travail.

Madame TROUSSEAU souhaite que les itinéraires véloroutes et voies vertes n'empruntent pas, dans la mesure du possible, les GR et les GRP. En effet, si ces tronçons faisaient l'objet d'aménagements lourds (type enrobé), les GR seraient déclassés. Cette remarque est encore plus vraie pour les itinéraires inscrits au schéma départemental de la randonnée équestre.

Monsieur BERTIN indique que la coulée verte depuis Paris pourrait être prolongée vers Versailles et créer un lien important traversant également les zones d'emploi de Massy-Orsay (Essonne)

Les différentes associations seront rencontrées individuellement par le Conseil Général et par le Bureau d'études AM Environnement afin de prendre en compte leurs usages en temps qu'acteurs des circulations douces et leurs remarques sur les itinéraires proposés

Documents remis à AM Environnement :

Carte au 100 000ème des Liaisons Douces Départementales à aménager (à retourner à Mme DEFONTAINE)

Calendrier :

Réunion avec la maîtrise d'ouvrage

30/09/2008 : réunion technique intermédiaire (services techniques)

08/09/2008 : réunion préparatoire au CP1 (services techniques)

14/09/2008 : Comité de pilotage phase 1 (CG78)

Associations

25/09/2008 : M. COURTOIS, Association Velobuc

13/10/2008 : Mme BRULEBOIS, FFCT

22/10/2008 : M. HEDRICH, Ville de Poissy et AMDB78